

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2012

Montréal 

Montréal, le 22 avril 2013

Monsieur Harout Chitilian
Président du Conseil municipal
Ville de Montréal

Monsieur le Président,

En cette dixième année d'anniversaire du Conseil interculturel de Montréal (CiM), il me fait plaisir de déposer le rapport d'activité 2012 qui rend compte des principaux projets et réalisations du Conseil ainsi que les perspectives de développement pour l'année en cours.

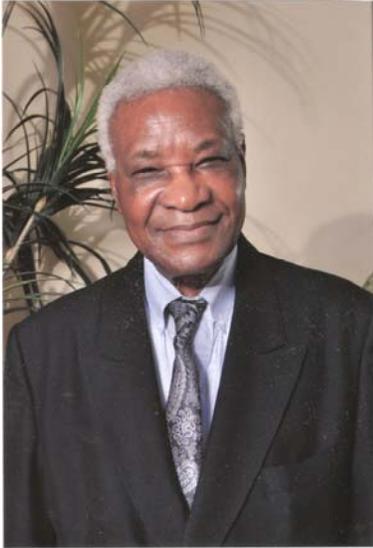
En vous priant d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations respectueuses.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Nikowe Germain Amoni'.

Nikowe Germain Amoni
Président
Conseil interculturel de Montréal

TABLE DES MATIÈRES

1.	Le message du président	1
2.	Mission.....	2
3.	Composition du Conseil	2
4.	Vision et engagements	5
5.	Principaux enjeux	6
6.	Activités 2012	7
7.	Les grands dossiers	9
8.	Perspectives 2013	11
9.	Sommaire des réalisations 2003-2012	15
10.	Annexe : Liste des publications	19
11.	Remerciements	21



1. LE MESSAGE DU PRÉSIDENT

L'année 2012 retiendra, entre autres, l'arrivée de nouveaux membres dont plusieurs, jeunes et dynamiques, favorise un nouvel essor du Conseil interculturel de Montréal (CiM). Je tiens de nouveau à leur souhaiter la bienvenue et surtout, je les félicite pour leur engagement dans cette démarche collective d'amélioration du mieux vivre ensemble.

Je profite d'ailleurs de cette occasion pour souligner la contribution exceptionnelle de mesdames Hélène Wavroch, Iris Almeida Côté, Régine Alende Tschombokongo et Martine Chanier, anciens membres du Conseil qui, après leur active participation, ont complété leur mandat.

Que dire ainsi de l'équipe revigorée qui a su mettre en place de nombreux projets qui se concrétiseront durant l'année en cours, lesquels portent notamment sur le plan de développement de Montréal, la problématique du logement et des communautés immigrantes, la mise à jour et la réactualisation d'une cartographie sur les lieux de cultes minoritaires et enfin, le projet de musée de l'immigration.

Chacun de ces projets est sous la responsabilité d'un comité interne chargé de produire un avis au comité exécutif et au Conseil de la Ville de Montréal et d'en suivre

l'évolution. D'autres comités spéciaux ont également été formés en 2012 afin de préparer le dixième anniversaire du Conseil interculturel de Montréal et actualiser l'ensemble de ses outils de communication.

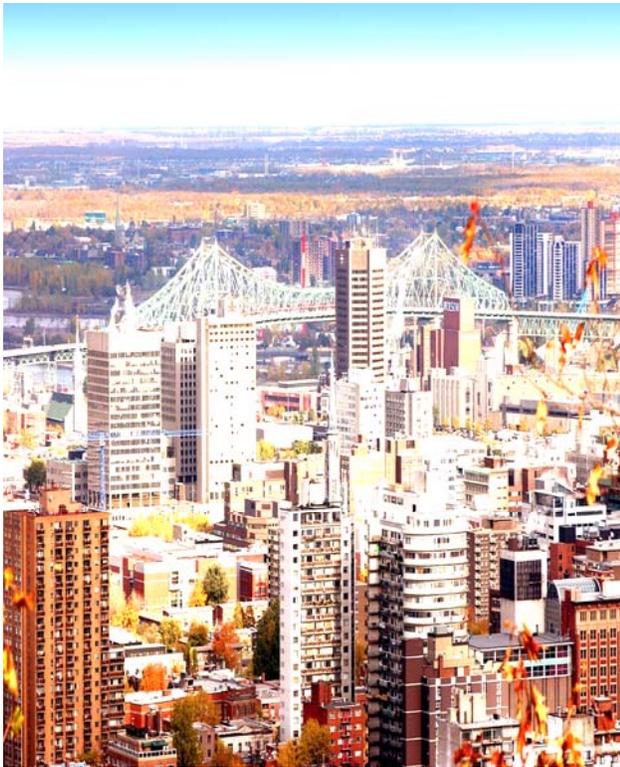
Encore une fois, les activités de la dernière année et les projets en cours devraient nous permettre de concrétiser davantage le rôle de support et d'analyse du CiM dans le cadre des politiques et des programmes offerts par la Ville de Montréal.

Dans ce contexte, le CiM poursuivra son approche axée sur la promotion de l'inclusion socioculturelle et compte ainsi l'appliquer concrètement lors de différents événements dont la Semaine d'actions contre le racisme ainsi que les élections municipales de novembre 2013 où les efforts seront consacrés à favoriser la participation des membres des différentes communautés.

En terminant, je formule le vœu que l'harmonie et le respect mutuel qui règnent au CiM deviennent ses «marques de commerce» et qu'il puisse également mettre en œuvre le principe d'inclusion dans tous ses engagements, sa vision et ses activités.

Nikowe Germain Amoni
Président





© Collection Ville de Montréal.

Photo : Stock-Shots - Arrondissement Ville-Marie.

2. MISSION

Institué en vertu d'une loi de l'Assemblée nationale du Québec, le Conseil interculturel de Montréal (CiM) est un organisme de consultation et d'échanges en matière de relations interculturelles au service de l'administration publique montréalaise.

Tel que mentionné dans la Charte de la Ville de Montréal, le Conseil exerce les fonctions suivantes :

- Il conseille et donne son avis au conseil de la Ville et au comité exécutif sur les services et les politiques municipales à mettre en œuvre afin de favoriser l'intégration et la participation des membres des communautés culturelles à la vie politique économique, sociale et culturelle de la Ville;
- Il fournit, de sa propre initiative ou à la demande du conseil de la Ville ou du comité exécutif, des avis sur toute question d'intérêt pour les communautés culturelles ou sur toute

autre question relative aux relations interculturelles dans le domaine des compétences municipales et soumet ses recommandations au conseil de la Ville et au comité exécutif;

- Il sollicite des opinions, reçoit et entend des requêtes et suggestions de toute personne ou tout groupe sur les questions relatives aux relations interculturelles;
- Il effectue ou fait effectuer les études et les recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

En plus de ces fonctions, le conseil de la Ville peut, par règlement, accorder au Conseil interculturel de Montréal tout autre pouvoir ou lui confier tout autre devoir qu'il juge nécessaire pour lui permettre de mieux atteindre ses fins.

3. COMPOSITION DU CONSEIL

Les membres du Conseil interculturel de Montréal sont nommés par le conseil municipal en vertu de l'article 83.4 du règlement O2-44. Cette sélection est fondée, entre autres, sur leur expérience en matière de relations interculturelles et leur connaissance des enjeux municipaux. Le 31 décembre 2012, la composition du Conseil était la suivante :

Le président

Monsieur Nikowe G. Amoni

Docteur en sciences économiques (Panthéon-Sorbonne), il a enseigné dans les universités en France et au Québec avant de devenir professionnel en tant qu'agent de développement industriel (ADI) dans la fonction publique québécoise. Membre actif de la communauté africaine de Montréal, il a fondé le Village africain-MAAH lequel est par la suite devenu un organisme de charité, la Fondation du village Africain. Également, il participe activement à la diffusion de la culture africaine au Québec à travers des expositions d'objets d'art africain et



l'organisation de séances de connaissance des visages de l'Afrique. De plus, il est membre du Regroupement des Amis Mentors et de l'Entrepreneurship de Verdun (RAME).

Le premier vice-président

Monsieur Bogidar Pérucich

Conseiller syndical au Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau Québec - CTC-FTQ (SEPB-Québec) affilié à la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ). Œuvrant dans le domaine des relations du travail, il s'intéresse de près à l'accueil des personnes immigrantes et plus particulièrement à leur intégration harmonieuse à la société québécoise. Membre du Conseil des relations interculturelles du gouvernement du Québec, (2004-2011), membre fondateur du Comité pour l'intégration des personnes immigrantes de la FTQ. Il détient un Baccalauréat en Relations Industrielles ainsi qu'un Baccalauréat en Géographie Humaine et Sociale de l'Université de Montréal.

Le second vice-président

Monsieur Belgacem Rahmani

Il enseigne depuis 1996 à HEC Montréal et à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. Également, membre fondateur du Regroupement des universitaires et chercheurs d'origine algérienne du Canada, Secrétaire général de la Fondation Club Avenir (fondation qui encourage l'intégration par l'excellence des membres de la communauté maghrébine du Québec et du Canada), membre du Conseil d'administration du Réseau des diplômés HEC, Président du Comité international de ce même Réseau et membre d'honneur du Réseau des Algériens diplômés des grandes écoles et universités françaises. Il est diplômé de HEC Montréal et de l'ÉNAP.

Les autres membres du CiM

Monsieur Jean-Louis Fozin

Titulaire d'un MBA spécialisé en services financiers de l'UQAM et du brevet de l'Institut des banquiers canadiens. Responsable de contrôle en fonds commun de placement à la Banque CIBC de Montréal.

Monsieur Martin Liu

Chargé de projets gradué de l'Université Laval en informatique. Il détient une maîtrise en affaires électroniques et un MBA de HEC Montréal. Ancien président de l'Association des jeunes professionnels chinois.

Madame Iris Roufan Azer

Informaticienne de carrière, madame Roufan compte de plus de 30 ans d'expérience en gestion, en planification, en informatique, en intégration des systèmes, en formation et en réingénierie des processus d'affaires. De par ses fonctions professionnelles et de ses implications au niveau social, elle a été sensibilisée à plusieurs problèmes que vivent les communautés culturelles dont le racisme, l'accès à l'emploi, le décrochage scolaire.

Madame Khady Faye

Présidente fondatrice de la Fondation Internationale d'Appui au Développement – FIAD et de l'Association Pour un Engagement Citoyen au Sénégal – APECS. Elle œuvre depuis 2006, dans le développement international pour le renforcement des capacités des collectivités locales et l'amélioration de leurs conditions de vie.

Madame Nacira Adem

Élève de l'École Supérieure de Commerce d'Alger et titulaire d'une maîtrise en gestion et planification. Ex-professeur en analyse des coûts d'exploitation et ex-consultante en coûts dans des projets réalisés sous l'égide de la Banque Mondiale. Elle a exercé dans l'accompagnement aux nouveaux arrivants dans le cadre d'un programme du



gouvernement du Québec. Elle œuvre auprès de différents forums en tant que poète et conférencière sur les us et coutumes et la culture orale venus d'ailleurs.

Madame Orly Nahmias

Orly Nahmias est depuis 2010 la directrice de Leaders diversité, un organisme dont la mission est de: promouvoir la gestion de la diversité spécifiquement au niveau des personnes issues de l'immigration; favoriser la mobilisation et l'échange entre les employeurs et les gens d'affaires en vue de l'amélioration continue des pratiques d'inclusion; amener les entreprises à passer à l'action. Elle a aussi participé à la rédaction d'un ouvrage collectif publié aux *Éditions Bayard* portant sur l'immigration "*Un chez-soi chez les autres*" publié en 2006.

Madame Marie-Aline Vadius

Établie à Montréal depuis 2002, elle a d'abord partagé son expertise en enseignant la gestion des réseaux informatiques avant de faire partie de l'équipe de direction du centre Champagnat, à la commission scolaire de Montréal. Marie-Aline Vadius est détentrice d'un baccalauréat d'enseignement en formation professionnelle, d'un D.E.S.S. en administration scolaire et d'une maîtrise en gestion de l'éducation et de la formation. Détenant également plusieurs certifications reconnues dans le domaine informatique, elle poursuit des études de 3^{ème} cycle en gestion de la formation. Elle est membre du conseil d'administration de *l'Ancre des jeunes* et membre du conseil d'administration du *Réseau Habitation Femmes*.

Madame Alexandra Laliberté

Organisatrice communautaire depuis les 16 dernières années, elle œuvre dans le domaine de la concertation territoriale et intersectorielle. Elle anime une table intersectorielle en relation interculturelle à LaSalle, le CARIL (Comité d'action en relations interculturelles de LaSalle). Elle

détient un baccalauréat en travail social, option organisation communautaire de l'Université du Québec à Chicoutimi, et un certificat en intervention en milieu multiethnique de l'Université de Montréal. Elle a complété également un DESS conseil en management à l'Université du Québec à Montréal et termine un MBA dans le même domaine.

Madame Rinku Chaterji

Détentrice d'un baccalauréat en communications et diplômé en journalisme et, microéconomie- macroéconomie, madame Rinku Chaterji a travaillé au sein de SNC-Lavalin, Yu Magazine et du Musée des beaux-arts de Montréal où elle y a œuvré en tant que directrice des relations de la fondation des donateurs. Reconnue pour son engagement, Rinku Chaterji a été membre de l'ancienne commission des relations intercommunautaires d'Outremont, membre de la fondation du Centre hospitalier St-Mary et de l'Hôpital de Montréal pour enfant.

Monsieur Saïd Boucheneb

Saïd Boucheneb est économiste de formation (Doctorat de 3^e cycle de l'université de Paris). Pluridisciplinaire (Licence de sciences politiques et Diplôme d'études approfondies – DEA- en histoire contemporaine), il a été, à la fois, enseignant, chercheur, journaliste et consultant. Établi au Québec depuis une douzaine d'années, il a réalisé, à titre de consultant indépendant, une série de travaux liés à l'entreprise, à l'éducation et à l'immigration. Il a été, notamment, conférencier et animateur d'ateliers interculturels pour un large public, composé, notamment, de fonctionnaires des gouvernements fédéral et du Québec. Saïd Boucheneb a été membre du Conseil d'administration d'un organisme d'Intégration en région. Il est membre de la Corporation de développement économique (CEDEC) d'Ahuntsic.



Monsieur Jean Emmanuel Pierre

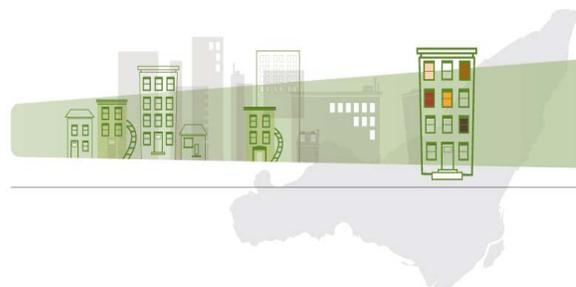
Journaliste, il a été rédacteur en chef de la célèbre Radio Haïti Inter, correspondant de plusieurs médias internationaux et président de la Société haïtienne de communication sociale. Il a travaillé à la création du prix Jean Léopold Dominique pour la liberté d'expression de l'UNESCO. Il dirige la salle des nouvelles de la radio CPAM et collabore avec le Journal Metro. Il est détenteur d'un baccalauréat spécialisé en Science politique et d'un diplôme d'études supérieures en enseignement postsecondaire de l'Université de Montréal. Il siège au Comité consultatif régional ethnoculturel du Québec de Service correctionnel Canada.

Par ailleurs, en vertu des dispositions prévues à l'article 83.7, alinéa 3 de la Charte de la Ville de Montréal, le directeur général de la Ville participe aux assemblées du Conseil interculturel de Montréal sans droit de vote.

En 2012, Madame Danielle Gratton a occupé le poste de présidente jusqu'au 26 avril 2012, date où M. Bogidar Pérucich l'a remplacée jusqu'à la désignation du nouveau président, M. Nikowe Germain Amoni, en octobre 2012.

Les membres du CiM dont le mandat a pris fin en 2012 sont mesdames Iris Almeida-Côté, Régine-Alende Tshombokongo, Hélène Wavroch et Martine Chanier. Les membres du Conseil profitent de cette occasion pour les saluer et les remercier pour leur contribution.

4. VISION ET ENGAGEMENTS



En avril 2003, dès la première assemblée, le CiM a défini sa vision et ses engagements en considérant que les citoyens¹ identifiés comme minorités ethnoculturelles contribuent depuis toujours à l'essor et au développement de la métropole et sont directement concernés par toutes les questions reliées à l'accès aux services, aux outils de développement et aux lieux de décision ainsi qu'au respect de la diversité sur toutes les questions touchant la discrimination et l'intolérance.

Conscients de leur mandat, les membres du CiM se sont donc engagés à ce que :

1. La Ville de Montréal ressemble à l'ensemble de ses citoyens et reflète leur diversité ethnoculturelle à tous les niveaux, dont celui de l'embauche. Le CiM s'attend à ce que la Ville adopte une politique d'embauche et de gestion du personnel qui assure une équité en emploi dans la fonction publique municipale;
2. La Ville de Montréal adapte ses différents services à la diversité ethnoculturelle afin de les rendre plus accessibles et plus efficaces auprès des citoyens issus des communautés ethnoculturelles;
3. La Ville de Montréal s'enrichisse de fonctionnaires possédant des compétences culturelles et qu'elle

¹ Le masculin est utilisé à titre épique tout au long de ce document afin d'alléger le texte.



investisse dans la sensibilisation interculturelle de son personnel;

4. La Ville de Montréal joue un rôle de chef de file dans le domaine de la lutte contre toutes les formes de racisme et d'exclusion;
5. La Ville de Montréal intègre et complète son plan de développement économique, social et culturel par un volet formel de lutte contre la pauvreté incluant les minorités ethnoculturelles.

5. PRINCIPAUX ENJEUX

Le CiM considère que la population pluriethnique de Montréal forme une société de droit, démocratique et égalitaire, où chaque citoyen doit recevoir des services municipaux reflétant les valeurs et les normes communes, l'identité collective montréalaise et les caractéristiques ethnoculturelles majoritaires et minoritaires qui marquent les réalités de la vie urbaine et du patrimoine montréalais.

Le CiM croit également que les relations interculturelles entre les citoyens sont une source d'enrichissement collectif qui doit être valorisée et protégée par les instances municipales. Ainsi, le contexte montréalais ne constitue pas une mosaïque multiculturelle formée de groupes cloisonnés dans leur vie communautaire, mais plutôt une collectivité dont le métissage croissant favorise une richesse qui influence tous les secteurs et profite aux membres d'origines proches ou lointaines, tout en respectant la diversité ethnoculturelle qui l'alimente.

Le CiM se réfère à l'idéologie pluraliste définie notamment par la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (1975), la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale (1989), la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion (2004) et la Charte montréalaise des droits et responsabilités (2006).

Partant de cette position, les principaux enjeux montréalais identifiés par le CiM sont les suivants :

- L'employabilité comme clé d'une intégration réussie et partant, la pleine réalisation du Programme d'accès à l'égalité en emploi au sein de l'administration municipale à tous les échelons
- La lutte contre la discrimination sous toutes ses formes, dont l'exclusion, le racisme et le profilage racial et la promotion de l'inclusion socioculturelle
- La participation civique des membres des communautés ethnoculturelles, incluant la sensibilisation aux enjeux électoraux et la représentation dans l'appareil politique municipal;
- La lutte à la pauvreté chez les membres des minorités ethnoculturelles, particulièrement dans les quartiers dits « sensibles »;
- La cohésion des interventions et des pratiques dans la gestion de la diversité ethnoculturelle par les services municipaux;
- Le rapprochement et la prise en compte des besoins et des attentes exprimées par le milieu;
- La protection des femmes immigrantes les plus vulnérables ou la promotion et l'automatisation des femmes immigrantes les plus vulnérables.



6. ACTIVITÉS 2012

➤ PROJET D'AVIS SUR LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE MONTRÉAL



© Collection Ville de Montréal,
Photo : «L'Isle de Montreal et ses environs-1762»

Avec le nouveau plan de développement, la Ville de Montréal entend se doter d'un outil qui tient compte de l'ensemble des préoccupations de différents secteurs pour imaginer le Montréal de demain et améliorer le cadre de vie d'une métropole du XXI^e siècle. Les objectifs généraux de cet avis visent à faire ressortir les principes et les enjeux qui sous-tendent un plan de développement urbain dans un contexte cosmopolite d'immigration et de diversité ethnoculturelle et religieuse croissante.

Dans le cadre de ce projet les besoins et les attentes particulières des différentes communautés dans plusieurs secteurs d'intervention tels que la gestion des lieux de cultes minoritaires et l'aménagement des espaces publics, dont, entre autres, les parcs, et les commerces ainsi que les centres culturels et de loisirs, seront identifiées.

Enfin, l'avis intégrera des éléments d'analyse d'une étude comparative sur les dynamiques de la territorialisation du fait ethnique à Montréal en se basant entre autres sur les quartiers chinois, italien, grec, portugais et le «Petit Maghreb». En continuité avec le dépôt de l'avis sur la gestion municipale des lieux de cultes minoritaires à Montréal (mai 2009), cet avis sera accompagné d'une cartographie

des lieux de cultes dits minoritaires sur l'île de Montréal.

➤ AVIS SUR LE LOGEMENT ET LES COMMUNAUTÉS IMMIGRANTES

Le Conseil souhaite apporter sa contribution dans le cadre de la problématique actuelle en matière de logement surtout en ce qui concerne les personnes issues de l'immigration. Bien que la lutte à la pauvreté et l'obtention d'un logement abordable ne soient pas des enjeux strictement ethnoculturels et s'inscrivent dans une problématique plus générale de lutte à la pauvreté, le portrait actuel laisse entrevoir la nécessité d'analyser le phénomène en fonction de ses différentes composantes.

À cet égard, le CiM a noté une préoccupation importante de la part des organismes communautaires où certaines données révèlent, entre autres, que les immigrants occuperaient un large pourcentage des listes d'attentes dans la demande de logements abordables. Dans ce contexte, la Direction de la diversité sociale a déjà fait valoir cette préoccupation en recommandant à la Ville de fournir de plus grands logements aux personnes en difficultés.

Sur cette base, ce projet s'appliquera à dresser l'état des lieux sur le logement à Montréal, notamment en ce qui concerne les communautés immigrantes. De plus, plusieurs principes en cause et les enjeux actuels seront pris en considération pour les besoins de l'étude notamment, les objectifs de la politique montréalaise et de l'offre municipale en matière d'habitation, les différents programmes d'habitation gouvernementaux ainsi que l'avenir des conventions de financement et le maintien du parc de logements sociaux (HLM, coopératives, OBNL).

Par ailleurs, les besoins et les attentes particulières des nouveaux arrivants seront évalués à partir des demandes formulées en vue de faire ressortir les obstacles et les barrières. Enfin, cet avis devrait permettre d'identifier les principaux éléments d'un programme d'aide aux personnes issues des communautés immigrantes et autres mesures à envisager.



➤ RÉFLEXIONS SUR LE PROJET DE MUSÉE DE L'IMMIGRATION

Le Conseil poursuit sa collaboration avec le Centre d'histoire de Montréal (CHM) dans sa réflexion concernant le projet de musée de l'immigration dont le concept et la vocation demeurent à déterminer. Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une mission commune visant, entre autres, la mise en valeur de la diversité culturelle, d'un rapprochement et de la promotion d'une meilleure compréhension interculturelle.

Un premier document de réflexion a été présenté par le CiM en 2010 et quelques rencontres ont eu lieu dont une présentation du CHM devant les membres du Conseil au printemps 2011. À ce jour, le débat est ouvert et le questionnement porte toujours sur la mission et les fonctions particulières d'un tel équipement ainsi que le territoire d'intervention.

Parmi quelques éléments de discussion, ce projet devrait présenter l'évolution de l'immigration qui a donné naissance à la plus grande ville française en Amérique. La contribution du CiM propose ainsi de faire ressortir et mettre en valeur les impacts de l'immigration sur le développement de la Ville comme société immigrante. Concrètement, il s'agirait de faire ressortir les influences de l'immigration dans différents secteurs tels que l'architecture, l'aménagement du territoire, le développement économique et culturel, la toponymie des rues, parcs et places publiques.

Ainsi, l'apport de l'immigration au dynamisme de la vie sociale et culturelle montréalaise devra être mis en évidence de même que les influences sur le développement particulier des affaires et du milieu communautaire. Enfin, les impacts parfois «négatifs» et autres conséquences de l'immigration devront également être soulevés tels que les difficultés de relations, l'antisémitisme, ainsi que les prétentions relatives aux coûts sociaux sur les systèmes de santé et d'éducation. Dans ce contexte, la présence des lieux de cultes minoritaires et la gestion des activités municipales qui en découlent

figurent parmi les manifestations à prendre en compte.

Formulés en termes d'objectifs, il s'agira de mettre en évidence le fait que la diversité favorise l'effervescence du milieu culturel et communautaire et au rayonnement du Québec dans le monde, identifier les bâtisseurs et intégrer les éléments nécessaires pour faire ressortir *l'interculturel*.

Ainsi, une ville participe au processus vital des individus qui la composent et force est de reconnaître que Montréal est déjà une ville façonnée par la multiethnicité. Il en est ainsi depuis sa fondation avec la présence Amérindienne et depuis la Conquête anglaise avec les divisions linguistiques du territoire montréalais. De plus, l'impact des positions du clergé catholique en rapport avec l'exclusion de la plupart des enfants immigrants des écoles catholiques francophones de Montréal devra être pris en compte et cela jusqu'en 1976 avec la Loi 101.

➤ RENCONTRES ET AUTRES ACTIVITÉS

Le CiM invite régulièrement les intervenants du milieu ainsi que les responsables de la Ville à présenter leurs activités et échanger sur différentes problématiques dans le domaine des relations interculturelles.

❖ REPRÉSENTATIONS

Dans le cadre de leurs fonctions, les membres du Conseil étaient présents à de nombreuses activités publiques, telles que le *Mois de l'histoire des Noirs*, la *Semaine d'actions contre le racisme*, le coup d'envoi sur les *Lys de la Diversité du Québec*, la *Journée Martin Luther King*. Les membres ont également participé à diverses soirées-bénéfiques et rencontres ainsi qu'à de nombreux événements culturels comme le *Festival du monde arabe* et *Nuits d'Afrique*.

Par ailleurs, le second vice-président du CiM a profité d'un voyage à Paris pour rencontrer le directeur de l'*Association Génériques*. Cette association, créée en 1987 est spécialisée dans l'histoire et la mémoire de l'immigration, la sauvegarde, la préservation et l'inventaire des archives de l'immigration en



France et en Europe, par le biais d'activités culturelles et scientifiques.

7. LES GRANDS DOSSIERS

Parmi ses principales réalisations, le Conseil accorde un intérêt particulier à trois (3) grands dossiers qui font désormais l'objet d'un suivi systématique, à savoir la problématique du profilage racial, la gestion municipale des lieux de cultes minoritaires et la lutte à la pauvreté par l'intégration en emploi.

➤ **PROBLÉMATIQUE DU PROFILAGE RACIAL À MONTRÉAL**

En 2006, le Conseil déposait un avis sur la problématique du profilage racial à Montréal accompagné d'un état des lieux, d'un documentaire et d'un sommaire des interventions de la Ville en matière de racisme et d'exclusion.

Parmi les recommandations, on retrouvait des suggestions touchant un renforcement des dispositions prévues à la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, l'adoption de dispositions similaires dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités, des précisions concernant la formation du personnel des services municipaux concernés ainsi que différentes mesures d'obligation et d'imputation. Des pouvoirs élargis pour l'Ombudsman de la Ville, un programme de soutien aux victimes et la création d'un comité d'implantation complétaient l'essentiel de ces recommandations.

À la suite de cet avis, le CiM a initié plusieurs rencontres avec le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), le Commissaire à la déontologie policière et les représentants de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ). Le CiM a également tenu un forum municipal sur le profilage racial réunissant une quarantaine de participants, dont le SPVM et la Société de transport de Montréal (STM), la Direction de la diversité sociale et les principaux organismes communautaires intéressés par cette problématique.

Par ailleurs, en 2007, dans le cadre de sa Stratégie d'action sur le développement des

compétences interculturelles, le SPVM rendait public le programme de formation destinée à l'ensemble de son personnel et indiquait également la mise en place d'un mécanisme de détection des comportements inattendus, de mesures de perfectionnement et de suivi ainsi que d'un outil préventif en matière de profilage racial.

Au cours de l'année 2008, le CiM a poursuivi ses démarches en présentant un documentaire sur le profilage racial lors d'un colloque organisé par l'organisme «*La Maisonnée*» portant sur le processus identitaire et le choc discriminatoire chez les jeunes issus de l'immigration. Durant l'année 2009, le CiM a tenu différentes rencontres avec les principaux intervenants municipaux, dont ceux du SPVM et de la STM, notamment après les incidents survenus dans l'arrondissement de Montréal-Nord et l'intervention récente de la CDPDJ.

En 2010, le CiM est intervenu lors des discussions entourant les recours exercés devant la CDPDJ et les moyens de défense utilisés par la Ville en recommandant que celle-ci prenne les mesures adéquates afin de donner la priorité à la lutte contre le profilage racial.

En 2011, le CiM a collaboré activement à l'élaboration du mémoire de la Ville de Montréal déposé devant la CDPDJ sur le profilage racial et social et entend suivre l'évolution de ce dossier avec beaucoup de vigilance. Suite au dépôt du rapport de la CDPDJ, la présidente a transmis une lettre à la Commission afin de l'inviter à unir nos efforts dans ce dossier.

Finalement, aux termes d'une consultation publique, l'administration municipale adoptait la recommandation du Conseil à l'effet d'inclure le profilage racial comme motif de discrimination dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités.

➤ **GESTION MUNICIPALE DES LIEUX DE CULTES MINORITAIRES**

Tel que déjà mentionné, les études prospectives de la démographie montréalaise



prévoient que les religions non chrétiennes connaîtront une croissance pouvant atteindre jusqu'à 54 % au cours des seize prochaines années. Compte tenu de cette évolution et des données attestant que les lieux de culte des minorités ethnoculturelles représentent 35 % des 1000 établissements religieux recensés à Montréal, le CiM a évalué les enjeux reliés à la gestion de ces espaces publics, dont l'augmentation des demandes d'autorisation pour instaurer de nouveaux lieux ou encore pour transformer ceux qui existent déjà.

Suivant ces travaux, le CiM a déposé un avis intitulé *Cohabitation urbaine et usages des lieux de cultes minoritaires, Dynamisme social dans la gestion municipale*. Parmi ses recommandations, le CiM souhaitait que la Ville procède à un inventaire localisant ces établissements religieux afin de mieux coordonner ses services, notamment en matière d'octroi de permis, de sécurité publique, de salubrité et de sécurité incendie. De plus, une attention particulière devrait être accordée à la réglementation actuelle appliquée par les arrondissements afin qu'elle soit plus harmonieuse et cohérente.

Par ailleurs, le CiM recommandait que la question des lieux de culte minoritaires soit formellement identifiée dans le Plan d'urbanisme de Montréal comme enjeu social et urbain. Le CiM souhaitait également la mise en place de tables de concertation intercommunautaire et le développement d'un outil de médiation afin de mieux accompagner les requérants. Il suggérait aussi de tenir des consultations publiques avant d'octroyer un permis.

Enfin, il proposait que les responsables de ces établissements soient mieux informés et guidés par le personnel de la Ville et qu'à cette fin, les employés municipaux impliqués reçoivent une formation sur mesure portant sur la diversité culturelle et religieuse.

En 2010, le CiM a organisé des rencontres thématiques avec les arrondissements et les services municipaux concernés sur la gestion municipale des lieux de cultes minoritaires afin de les sensibiliser, de découvrir les

obstacles à la mise en œuvre concrète de ses recommandations et d'encourager la collaboration entre les urbanistes des arrondissements, les responsables du plan d'urbanisme au Service de mise en valeur du territoire et du patrimoine et les conseillers de la Direction de la diversité sociale.

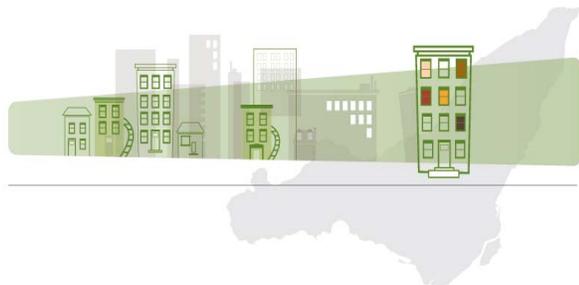
De plus, le CiM est demeuré vigilant face à l'émergence de nouvelles problématiques relatives aux lieux de culte. En 2011 et 2012, le CiM a poursuivi ses observations, notamment du côté de la communauté hassidique et de l'arrivée importante des églises évangélistes et pentecôtistes.

➤ LA LUTTE À LA PAUVRETÉ PAR L'INTÉGRATION EN EMPLOI

Depuis ses débuts, le Conseil a marqué ses interventions dans le cadre d'une vision où ressortait l'importance fondamentale de la lutte à la pauvreté. À cette fin, cette vision s'est manifestée par diverses pistes de réflexion découlant de son analyse sur les contributions municipales et la gestion des programmes de lutte à la pauvreté de la Ville de Montréal. Par la suite, le Conseil s'est principalement intéressé au programme d'accès à l'égalité en emploi comme fer de lance d'une intégration réussie.



8. PERSPECTIVES 2013



DIXIÈME ANNIVERSAIRE

Une programmation spéciale sera organisée à partir de la première assemblée du Conseil tenue en avril 2003, afin de souligner le dixième anniversaire du CiM. Dans ce contexte, le Conseil déposera un bilan de ses activités incluant les impacts de ses travaux sur les services et les politiques mises en place par l'Administration municipale.

Par ailleurs, le Conseil tiendra différents événements au cours de cette année qui lui permettront de faire le point sur ses interventions, de manière à mieux se faire connaître, revoir et adapter sa vision et ses engagements, élargir ses clientèles et proposer, s'il y a lieu de nouveaux axes d'intervention.

PRÉSENTATIONS ET RENCONTRES

➤ PRÉSENTATIONS

Sous forme d'invitation lors de leurs assemblées mensuelles, le CIM invitera, entre autres, la Direction du Service du capital humain afin de faire le point sur le plan de dotation. La Direction de la diversité sociale sera également invitée sur une base régulière à présenter ses activités et autres projets de la Ville dans le domaine de la diversité.

Le Conseil rencontrera également les membres des différentes tables interculturelles sur le territoire de la Ville dans les arrondissements tels que Verdun, LaSalle, Villeray- Saint-Michel- Parc-Extension et Saint-Laurent. D'autres présentations

pourront avoir lieu au gré des événements et de l'actualité.

Le Conseil interculturel de Montréal a pris part à plusieurs rencontres relativement à la mise sur pied du *Regroupement interculturel de Parc-Extension*. Ce Regroupement a été créé dans «une optique d'inclusion des communautés ethnoculturelles», c'est un lieu de rapprochement, de réseautage et d'échange entre les intervenants, les organismes et les institutions de la communauté de Parc-Extension.

Ce lieu d'échange inclut les organismes du quartier qui, tout comme le CiM, visent le rapprochement interculturel et l'inclusion des communautés d'origines diverses dans la vie montréalaise. L'objectif principal est d'agir collectivement sur les problématiques liées à l'immigration, à la diversité culturelle et aux relations interculturelles.

Ce partage d'information permettra ainsi d'aborder et d'éclaircir les enjeux émergents et les expertises de terrains des différents acteurs du milieu. Par la même occasion, le travail de concert avec les différents acteurs permettra une meilleure connaissance de la population, des besoins et des habitudes des citoyens afin de déterminer leurs attentes et de cibler leurs besoins tout en créant un rapprochement.

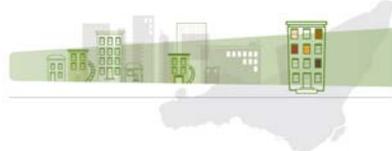
SUIVIS DE DOSSIERS

➤ PROFILAGE RACIAL

Suite au dépôt de son avis sur la problématique du profilage racial à Montréal et tel que mentionné, le Conseil poursuit ses interventions et tiendra diverses rencontres avec les intervenants dans ce secteur dont ceux des services publics de la police et des transports ainsi que ses partenaires du milieu communautaire. Parmi celles-ci, le Conseil recevra le SPVM en assemblée concernant le nouveau plan d'action contre le profilage racial et social.

➤ GESTION MUNICIPALE DES LIEUX DE CULTES MINORITAIRES

Tel que déjà mentionné, le CIM a évalué les défis et les enjeux liés à la gestion de ces



espaces publics, dont l'augmentation des demandes d'autorisation, pour de nouveaux lieux ou ceux déjà existants.



© Collection Ville de Montréal.

Le Conseil a également examiné les conditions générales dans lesquelles les membres des communautés ethnoculturelles s'adonnent à leurs pratiques religieuses, notamment les règles d'urbanisme et d'aménagement qui les concernent, hygiène et sécurité des lieux, les impacts sur la circulation et le stationnement, l'accessibilité pour leurs destinataires et toutes autres mesures d'encadrement.

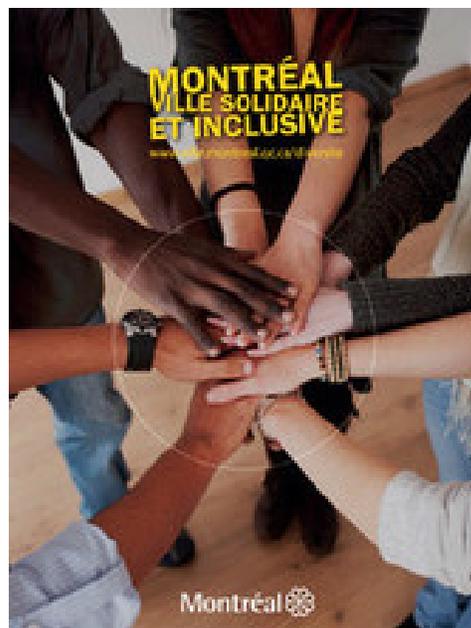
Entrepris en 2007, le projet de recherche s'est poursuivi en 2011 par la mise en place d'un groupe de travail qui sera invité à rendre compte de ses activités. En 2012, le Conseil a mobilisé deux chercheurs universitaires afin de mettre à jour la cartographie des lieux de cultes minoritaires à Montréal, en

collaboration avec la Direction de la diversité sociale de la Ville de Montréal.

➤ **AVIS SUR LA LUTTE CONTRE LE RACISME ET LA PROMOTION DE L'INCLUSION**

Dans le cadre de ses nombreuses interventions concernant la lutte contre le racisme et l'exclusion, le Conseil privilégie désormais une approche axée sur la promotion de l'inclusion socioculturelle. À cet effet, un comité de travail entend produire un avis qui incitera la Ville de Montréal à se doter d'une véritable politique d'inclusion sociale culturelle, économique et politique.

Cette approche est déjà reconnue par la Ville de Montréal dans le cadre de sa Déclaration pour la diversité culturelle et l'inclusion. Dans un texte qui suivra cette réflexion, le Conseil entend faire en sorte que les membres du CIM soient ainsi des agents de changement de mentalité et qu'on cesse de travailler dans une approche qui semble trop souvent axée sur la victimisation.



➤ ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI



Suite au dépôt de son avis concernant les obstacles au recrutement, à la promotion et à l'intégration des minorités visibles et des minorités ethniques dans le cadre du programme d'accès à l'égalité en emploi de la Ville de Montréal, le CIM a déjà entamé une série de rencontres avec le Service du capital humain et poursuivra le suivi de ses recommandations.

➤ PRIX DES RELATIONS INTERCULTURELLES

Dans le but de mieux faire connaître et récompenser les efforts des personnes ou des organismes dans les domaines d'activités reliés au secteur des relations interculturelles, le Conseil a proposé la création d'un prix en matière de relations interculturelles dont le principe a été accepté par le comité exécutif et annoncé par le maire lors du cinquième anniversaire du CIM en juin 2008.

La création du *Prix interculturel de Montréal Abe-Limonchik* faisait suite au dépôt, en décembre 2007, d'un rapport de recherche documentaire sur la gestion de la diversité fondé sur une approche comparative d'initiatives municipales similaires, ainsi que des entrevues d'intervenants du milieu. Les

orientations, recommandations et mécanismes de mise en œuvre de cet événement ont été poursuivis, en 2008, par la création d'un comité de travail regroupant différents services de la Ville.

L'inauguration du Prix interculturel de Montréal Abe-Limonchik, du nom d'un ancien conseiller municipal qui s'est illustré par ses grandes capacités de dialogue et d'ouverture, a eu lieu le 25 août 2009 et la cérémonie officielle de remise s'est déroulée le 24 septembre 2009. À cette occasion, le prix a été remis à madame Marie-Claude Barey, responsable du programme de rapprochement interculturel au Centre communautaire des loisirs de la Côte-des-Neiges.

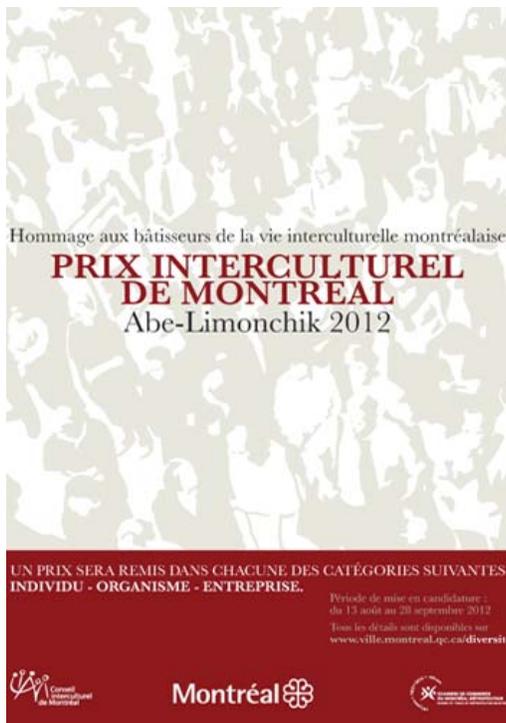
Le 16 novembre 2010, sous la responsabilité de la Direction de la diversité sociale, et en collaboration avec le CIM, la Ville de Montréal lançait la deuxième édition de cet événement en inaugurant une deuxième catégorie de récipiendaires, à savoir un prix réservé aux organismes communautaires et/ou aux entreprises.

Le premier a été remis à monsieur Gérard Le Chêne, président-directeur général de Vues d'Afrique, tandis que le second a été remporté par l'Association multiethnique pour l'intégration des personnes handicapées. Une mention spéciale a été décernée à la firme Samson Bélair/Deloitte et Touche pour ses efforts dans le secteur privé.



© Collection Ville de Montréal.
Photo : Remise du Prix interculturel de Montréal Abe-Limonchik 2012





© Affiche: Prix interculturel de Montréal Abe-Limonchik 2012

Suite à cet exercice, il a été convenu que le prix serait dorénavant remis tous les deux ans et comprendrait une nouvelle catégorie pour les entreprises, ce qui s'est concrétisé par l'octroi d'un prix à M. Javie San Juan, président-directeur général de l'Oréal Canada. Les autres récipiendaires en 2012 furent le Centre d'appui aux communautés immigrantes (CACI) et la compagnie Pimiento pour leur contribution exceptionnelle à l'amélioration des relations interculturelles et à la promotion de la diversité.

➤ PARTENARIATS

❖ *Recherche sur l'état du savoir interculturel et la diversité des pratiques dans l'espace urbain montréalais*

Le CiM revoit ses objectifs de partenariats avec le Laboratoire de recherche en relations interculturelles de l'Université de Montréal (LABRRI). Les objectifs généraux de ce projet visent, entre autres, à documenter l'état du savoir interculturel et la diversité des pratiques interculturelles dans l'espace urbain montréalais. Ce partenariat mobilise, entre autres, la participation de plusieurs services

de la Ville dont le Service du capital humain et la Direction de la diversité sociale.

Par ailleurs, le Conseil poursuivra ses partenariats et collaborations avec différents organismes tels que la Conférence régionale des élus (CRE) où un représentant du CIM a été désigné comme membre du collège électoral, le Conseil de l'Europe, le Bureau de la diversité à la Société des transports de Montréal (STM) et autres.

➤ SEMAINE D' ACTIONS CONTRE LE RACISME



Dans le cadre de la Semaine d'actions contre le racisme 2013, les membres du comité de lutte contre le racisme et la promotion de l'inclusion assisteront à plusieurs événements organisés pour l'occasion.

➤ REPRÉSENTATIONS PUBLIQUES

Dans le cadre de différentes activités publiques touchant le domaine des relations interculturelles, les membres du CiM seront présents lors de la Semaine d'actions contre le racisme, le Mois de l'Histoire des Noirs, le Gala de la communauté Hellénique, la Semaine des rencontres interculturelles ainsi que de nombreux festivals et autres événements.

➤ CENTRE DE DOCUMENTATION

En 2006, le Conseil a jeté les bases d'un centre de documentation en aménageant un poste informatique et un espace bibliothèque.



Parmi ses objectifs de 2013, le Conseil souhaite que ce centre soit élargi auprès des autres centres de documentation et plus accessible aux personnes et organismes qui en feront la demande.

➤ **ENTENTE EN MATIÈRE D'IMMIGRATION**

Certains dossiers ont retenu particulièrement l'attention des membres du CiM en 2011 dont le renouvellement ou la bonification de l'entente en matière d'immigration convenue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. Compte tenu de l'importance de cette entente, le Conseil compte offrir davantage sa collaboration et son expertise lors des prochaines négociations en 2015.

Dans toutes ses activités, le CiM entend faciliter la diffusion d'une expertise interculturelle en tant que gage d'ouverture à la diversité. Le CiM veut ainsi favoriser la capacité de tout un chacun à se positionner face aux écarts culturels. Chaque fois qu'il en aura l'occasion, le CiM diffusera les moyens et les outils existants pour réduire ou compenser les barrières culturelles et linguistiques ainsi que la méconnaissance des systèmes institutionnels occidentaux et locaux : trois sources importantes de discrimination verticale et horizontale.

9. SOMMAIRE DES RÉALISATIONS 2003-2012

Depuis sa création, le CiM a déposé différents avis, commentaires, observations et autres documents en lien avec ses engagements. Ces réalisations de recherche, de consultation, de collaboration, de partenariats regroupent autant de thématiques qui figurent au centre de ses préoccupations.

➤ **ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI**

Depuis sa création, le CiM est régulièrement intervenu dans le cadre du Programme d'accès à l'égalité en emploi, notamment en 2004 par le dépôt d'un rapport synthèse intitulé *Pour passer du discours à l'action*. Par la suite, le CiM a tenu des rencontres

périodiques avec la Direction du capital humain à l'occasion de leur bilan annuel.

En 2010, le CiM a confié un mandat de recherche en vue de la rédaction d'un avis portant sur l'analyse des obstacles qui limitent le recrutement, l'embauche, l'intégration, la promotion et la rétention en emploi des membres des minorités visibles et ethniques dans la fonction publique montréalaise.

En 2011, le Conseil a favorisé des partenariats entre les services de la ville, des organismes communautaires et le milieu de la recherche en vue d'une compréhension commune des enjeux interculturels de notre milieu urbain et de la protection des pratiques interculturelles existantes.

➤ **ADAPTATION DES SERVICES MUNICIPAUX AUX BESOINS DES COMMUNAUTÉS**

Les membres du CiM ont démontré une volonté constante de sensibiliser les principaux services municipaux aux besoins et aux attentes suscitées par la diversité ethnoculturelle. Parmi les applications concrètes, ce thème d'intervention a été repris, en 2009, dans une réflexion sur la gestion municipale des lieux de cultes minoritaires où le CiM proposait que l'administration municipale adapte ses services aux pratiques religieuses des différentes communautés.

En 2010, le comité interne du CiM dédié aux relations avec la Ville a rencontré les responsables politiques des relations interculturelles et le directeur général de la Ville de Montréal afin de les sensibiliser davantage aux préoccupations et attentes du milieu. Le CiM a aussi poursuivi ses interventions dans le secteur culturel lors de la présentation de l'offre de services des bibliothèques auprès des communautés ethnoculturelles.

➤ **CADRE DE GESTION SUR LES RELATIONS INTERCULTURELLES**

Dans son rapport annuel 2008, le CiM proposait que la Ville de Montréal se dote d'un cadre de gestion et de référence en matière de relations interculturelles, de manière à mieux assurer la cohérence de ses



actions et de ses stratégies, chose qui reste à faire après plus de vingt ans d'interventions. Le CiM a réitéré cette demande en 2009 puis en 2010, cette fois dans un avis sur le rôle et le fonctionnement des commissions permanentes du conseil de la Ville de Montréal.

➤ DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET PATRIMOINE DES DIVERSES COMMUNAUTÉS

En plus de ses avis portant sur les avant-projets et projets de la Ville de Montréal en matière de culture et de patrimoine, le CiM a tenu un forum préparatoire à la tenue du Rendez-vous culturel de novembre 2007. Par ailleurs, en collaboration avec le Conseil des arts de la Ville de Montréal et l'organisme Diversité Artistique Montréal, le CiM a développé un répertoire des artistes et des organismes ethnoculturels dans le domaine des arts, de la culture et du patrimoine.

En décembre 2009, il amorçait une réflexion concernant l'offre de service des bibliothèques aux communautés culturelles. En 2010, il a fait valoir ses réflexions concernant la mise en place d'un musée de l'immigration. En 2011, le CiM a poursuivi sa collaboration avec le Centre d'histoire de Montréal.

➤ DIVERSITÉ RELIGIEUSE

En 2004, le CiM a organisé une rencontre avec les élus et les directeurs de services municipaux sur le thème de la diversité religieuse. En 2008, dans le cadre des audiences nationales de la Commission Bouchard-Taylor sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, le CiM a participé à la rédaction d'un témoignage de la Ville de Montréal, en plus de rédiger un mémoire et des recommandations en son propre nom.

En 2009, il s'est intéressé de près aux débats entourant cette problématique en développement dans les arrondissements à plus grande concentration ethnique avant de déposer un avis sur la cohabitation urbaine et la gestion municipale des lieux de culte minoritaires. En 2010, le CiM a organisé différentes rencontres thématiques avec les

arrondissements et les services centraux concernés par la question afin de les sensibiliser, de découvrir les obstacles à la mise en œuvre concrète de ses recommandations et d'encourager la collaboration.

➤ FORMATION INTERCULTURELLE ET SENSIBILISATION À LA DIVERSITÉ

Au cours d'une journée de réflexion et de sensibilisation tenue en 2004, le CiM a invité les cadres et les élus municipaux à un examen approfondi des nouvelles problématiques particulières aux relations interculturelles telles que les accommodements raisonnables en matière de diversité religieuse et les difficultés relatives à la recherche et l'obtention d'un emploi. Le CiM a également été associé à la production du contenu des programmes de formation interculturelle offerts par la Ville.

Tout au long de ces années, le CiM a insisté sur l'importance de l'acquisition de connaissances dans le domaine des relations interculturelles. En 2011, le CiM a fait valoir la nécessité, dans un cadre de sensibilisation, d'aider les élus à mieux comprendre en quoi ils sont tributaires de certaines erreurs historiques en matière de relations interculturelles, de les aider à mieux cerner l'impact des décisions actuelles pour les générations futures et d'élargir ainsi leur formation.

➤ IMMIGRATION ET INTÉGRATION

Dans le cadre de l'entente entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, le CiM a déjà fait valoir ses commentaires et suggestions concernant la planification de l'immigration au Québec pour les années 2008 à 2010. En 2011, le Conseil a reçu la Direction de la diversité sociale pour la présentation du mémoire triennal de la Ville. En 2012, le Conseil entend participer activement aux négociations entourant le renouvellement de cette entente en 2014.

➤ INTERCULTURALISME ET LAÏCITÉ

Les débats encore récents sur les accommodements raisonnables ont amené le



CiM à se prononcer sur la nécessité de disposer d'un texte énonçant les valeurs communes de notre société et préciser le régime québécois de laïcité afin de mieux encadrer l'expression de la diversité religieuse dans l'espace public.

Dans un mémoire déposé devant la Commission Bouchard Taylor, le CiM exposait les principes de base de sa position, notamment son adhésion à l'intégration comme objectif de toute politique gouvernementale et son opposition à toute tentative d'assimilation. Il appuyait également une loi sur la laïcité et l'adoption d'une constitution québécoise proclamant les valeurs fondamentales de la société.

Ces arguments ont été repris, en 2010, lors de son intervention sur la révision de la Charte montréalaise des droits et responsabilités. En 2011, le CiM a participé activement au Symposium sur l'interculturalisme et fait valoir son opinion sur la laïcité lors des audiences de la Ville sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités. En 2013, le Conseil suivra de près les intentions manifestées par le gouvernement du Québec sur la question de la laïcité.

➤ **LUTTE CONTRE LE RACISME ET LA DISCRIMINATION**

Le Conseil a mis en place un comité interne permanent sur la lutte contre le racisme et la discrimination dont les activités se sont traduites par diverses interventions au moment de manifestations à caractère racial ou discriminatoire. Ainsi, il s'est exprimé lors de certains événements touchant les communautés juives et arabes.

En 2006, Le CiM a participé au mémoire produit par la Ville de Montréal dans le cadre des audiences parlementaires de l'Assemblée nationale du Québec sur le projet de politique contre le racisme et la discrimination. En 2006, le CiM a produit un état des lieux, un avis et un documentaire sur la problématique du profilage racial à Montréal. De plus, le Conseil a tenu des rencontres ainsi qu'un forum municipal avec les principaux intervenants municipaux, dont ceux du

Service de police de la Ville de Montréal et de la Société de transport de Montréal.

Le CiM a poursuivi régulièrement ses interventions dans ce dossier, notamment suite aux incidents survenus dans l'arrondissement de Montréal-Nord où quatre membres du conseil ont participé aux différents chantiers.

En 2010, le CiM a collaboré activement à la rédaction du mémoire de la Ville sur le profilage racial dans le cadre des audiences publiques de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ). En 2011, le CiM entend poursuivre la lutte contre le racisme tout en encourageant la promotion de l'inclusion socioculturelle.

➤ **LUTTE À LA PAUVRETÉ**

Lors d'une consultation publique, en 2004, le CiM a déposé un projet préliminaire d'avis sur la contribution municipale et les programmes de lutte à la pauvreté. Par la suite, les membres du CiM ont participé régulièrement à divers congrès, colloques et autres consultations en vue d'alimenter cette réflexion, dont le Rendez-vous de la solidarité sur la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale, en 2009.

En 2010, le président du CiM est intervenu lors du congrès Métropolis sur la question de l'efficacité des programmes de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale en fonction des minorités ethnoculturelles. En 2011, le CiM a concentré ses efforts sur la lutte à la pauvreté par l'intégration en emploi en déposant un avis sur les divers programmes de la Ville en matière d'employabilité.

➤ **PARTICIPATION CIVIQUE**

Le Conseil a déposé un rapport lors d'une consultation publique sur la participation civique des communautés. Récemment, le CiM s'associait avec ses partenaires et collaborateurs afin d'organiser des soirées d'informations électorales visant principalement la participation des membres des communautés ethnoculturelles au scrutin municipal de novembre 2009.



En 2010, le CiM réitérait plusieurs de ses recommandations lors de la présentation de son avis sur le rôle et le fonctionnement des commissions permanentes du conseil de la Ville de Montréal. En 2011, le CiM a encouragé la participation des diverses communautés aux élections partielles municipales. En 2012 et 2013, le CiM poursuivra ses efforts afin de favoriser la participation des membres des communautés aux élections de novembre 2013.

➤ **RELATIONS AVEC SES PARTENAIRES**

Depuis sa création, le CiM a développé des liens particuliers, notamment avec la Direction de la diversité sociale, l'Institut national de recherche scientifique, le Forum des partenaires de la Conférence régionale des élus, l'ancien Conseil intercommunautaire de l'arrondissement Outremont et le Conseil des relations interculturelles de la Ville de Québec.

En 2010, se sont ajoutés à ces partenaires la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes, le Centre de recherche-action sur les relations raciales et le Centre d'histoire de la Ville de Montréal. En 2011, le CiM a conclu une entente de partenariat avec le Laboratoire de recherche en relations interculturelles (LABRRI) de l'Université de Montréal.

En 2012, le Conseil a développé des relations plus soutenues avec les responsables de la Semaine d'actions contre le racisme et a entrepris des discussions préliminaires avec la Table interculturelle de l'arrondissement Verdun.



10. ANNEXE : LISTE DES PUBLICATIONS

Les rapports d'activité du Conseil interculturel de Montréal de 2003 à 2012;

Avis sur l'avant-projet de politique de développement culturel de la Ville de Montréal, 18 mars 2004, 10 pages;

Rapport synthèse des comités sectoriels du Conseil interculturel de Montréal *Pour passer du discours à l'action*, juin 2004, 12 pages;

Avis sur le projet de politique du patrimoine de la Ville de Montréal, 13 janvier 2005, 12 pages;

Avis sur la proposition de politique de développement culturel de la Ville de Montréal, 14 avril 2005, 10 pages;

Consultation publique sur la pleine participation à la société québécoise des communautés noires, 28 novembre 2005, 11 pages;

État des lieux sur le profilage racial, juillet 2006, 38 pages;

Mémoire devant la commission parlementaire de l'Assemblée nationale sur le projet de politique contre le racisme et la discrimination, 1^{er} septembre 2006, 9 pages;

Avis sur la problématique du profilage racial à Montréal, 5 octobre 2006, 31 pages;

Rapport des groupes de discussion sur le profilage racial à Montréal, octobre 2006, 52 pages;

Mémoire présenté devant la Commission permanente du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie, *Bilan 2005-2006, Mise en œuvre de Montréal, métropole culturelle, Politique de développement culturel de la Ville de Montréal 2005-2015*, 16 avril 2007, 5 pages;

Commentaires et suggestions sur le projet de réseau intégré de prestation de services aux citoyens de la Ville de Montréal (E-Cité 311), avril 2007, 5 pages;

Mémoire déposé devant la Commission permanente du conseil municipal de la Ville de Montréal sur la participation civique des communautés culturelles, mai 2007, 10 pages;

Rapport d'enquête exploratoire sur la création du Prix des relations interculturelles de la Ville de Montréal, juin 2007, 22 pages;

Avis sur la participation des artistes et des organismes ethnoculturels à Montréal métropole culturelle – Rendez-vous novembre 2007, 13 septembre 2007, 6 pages;

Mémoire dans le cadre du témoignage de la Ville de Montréal devant la Commission Bouchard-Taylor sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, 4 octobre 2007, 30 pages;

Rapport du forum municipal Pour la pleine participation des artistes et des communautés ethnoculturelles à la vie culturelle montréalaise dans le cadre de Montréal, métropole culturelle – Rendez-vous novembre 2007, 30 pages;

Avis préliminaire dans le cadre de l'étude publique sur les contributions municipales et la gestion des programmes de lutte à la pauvreté, 18 novembre 2008, 12 pages;

Commentaires et suggestions concernant le mémoire de la Ville de Montréal sur la planification de l'immigration au Québec pour la période 2008-2010 dans le cadre de la consultation du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), 6 pages;



Commentaires et propositions présentés au groupe de travail de la Ville de Montréal dans le cadre de la consultation gouvernementale vers une loi sur la protection du patrimoine culturel, 10 pages;

Avis sur la gestion municipale des lieux de cultes minoritaires. *Cohabitation urbaine et usages des lieux de cultes minoritaires, Dynamisme social dans la gestion municipale*, mai 2009, 33 pages;

Réflexions sur un projet de Cité montréalaise de la diversité, 13 mai 2010, 5 pages;

Contribution sur la révision du rôle et des responsabilités des commissions permanentes du conseil, 2 juin 2010, 9 pages;

Document de réflexion sur le projet de révision de la Charte montréalaise des droits et responsabilités, 29 octobre 2010, 18 pages.

Avis sur le programme d'accès à l'égalité en emploi de la Ville de Montréal, les obstacles au recrutement, à l'intégration et à la promotion des minorités visibles et des minorités ethniques, juin 2011, 64 pages.

Règles de régie interne du Conseil interculturel de Montréal, document adopté le 15 janvier 2013 lors de l'Assemblée générale, 6 pages.



11. REMERCIEMENTS

Dans le cadre de leurs activités 2012, les membres du Conseil remercient particulièrement les responsables politiques et administratifs de la Ville de Montréal, dont madame *Mary Deros*, membre du comité exécutif, responsable des communautés d'origines diverses, madame *Fadima Diallo*, conseillère politique et monsieur *Harout Chitilian*, président du Conseil municipal.

De plus, le Conseil remercie ses partenaires et collaborateurs, dont les professionnels de la Direction de la diversité sociale, du Bureau de la présidence du conseil et de la Direction du greffe pour leur soutien professionnel, logistique et financier ainsi que la direction des statistiques du Service du développement économique.

Enfin, le CiM remercie madame *Hanane Khalaf Larhzaoui*, secrétaire d'unité administrative et madame *Caroline Lebert*, agente de recherche en stage, qui ont toutes deux prêté main-forte aux travaux du Conseil en 2012.

Ce rapport annuel a été adopté par le CiM lors de l'assemblée du 6 mars 2013.

Rédaction

M. Gilles Gosselin, coordonnateur

Soutien administratif

Mme Hanane Khalaf Larhzaoui, secrétaire d'unité administrative

Révision

Mme Caroline Lebert, agente de recherche - stagiaire

Pour plus d'information

Conseil interculturel de Montréal (CiM)

1550, rue Metcalfe,
14^e étage, bureau 1424
Montréal (Québec) H3A 1X6

Téléphone : 514 868-5809

Télécopieur : 514 868-5810

Courriel : cim@ville.montreal.qc.ca

Site Internet : www.ville.montreal.qc.ca/CiM

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2012

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN : 978-2-7647-1175-0

Version PDF : 978-2-7647-1176-7



